

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 1 2 mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE REMPLAÇANT(E)													
Nature de l'activité (1)		178 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET		si exercice en société (2) AV								Nombre d'associés AS					
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK				d'après les règles «créances-dettes» AL									
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA			AT <input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion AN		Nombre de salariés		AP	Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①										AA	47 869	105,68 %	
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②										AB			
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés []) ③										AC	2 573	5,68 %	
	4	Montant net des recettes										AD	45 296	100,00 %	
	5	Produits financiers ④										AE	1		
	6	Gains divers ⑤										AF	1 386	3,06 %	
	7	TOTAL (lignes 4 à 6)										AG	46 684	103,06 %	
D É P E N S E S	8	Achats ⑥										BA	60	0,13 %	
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature ⑦										BB	20	0,04 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	108	0,24 %
	11	Impôts et taxes ⑧	Taxe sur la valeur ajoutée										BD		
	12		Contribution économique territoriale										JY	276	0,61 %
	13		Autres impôts										BS	448	0,99 %
	14	⑧ Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 927	4,25 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	279	0,62 %	
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨										BW	1 443		
	17	Entretien et réparations											462	1,02 %	
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage ⑩											275	0,61 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											18	0,04 %	
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪											831	1,83 %	
	22	Primes d'assurances											160	0,35 %	
	23	Frais de véhicules ⑫											3 734	8,24 %	
24	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>) Autres frais de déplacements (voyages...)											605	1,34 %		
25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 5 932 dont facultatives BU 943										BK	6 875	15,18 %		
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											863	1,91 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											560	1,24 %		
28	Frais d'actes et de contentieux											12	0,03 %		
29	Cotisations syndicales et professionnelles BY											386	0,85 %		
30	Autres frais divers de gestion											388	0,86 %		
31	Frais financiers ⑭										BN	59	0,13 %		
32	Pertes diverses ⑮										BP	97	0,21 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	20 137	44,46 %		

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE REMPLAÇANT(E)

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

178 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)				CA	26 546	58,61 %
	35	Plus-values à court terme ¹⁶				CB			
	36	Divers à réintégrer ¹⁷				CC	411	0,91 %	
	37	Bénéfice Ste civile de moyens ¹⁸				CD			
	38	TOTAL (lignes 34 à 37)				CE	26 957	59,51 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)				CF			
	40	Frais d'établissement ¹⁹				CG			
	41	Dotation aux amortissements ²⁰				CH	158	0,35 %	
	42	Moins-values à court terme				CK			
	43	Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS	102	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX	153	0,34 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »		AW	48	dont abondement sur l'épargne salariale	CT			
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »		CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »		CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
	44	Déficits Ste civile de moyens ¹⁸				CM			
45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	311	0,69 %		
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)				CP	26 646	58,83 %		
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY		
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ		
6	Contribution économique territoriale ²³		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹²								
	(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
	Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)			
		T		X			9 464		
	- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →								
	Total ^A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total ^B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.